

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2008

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007
2. Communications de la Municipalité
3. Gestion 2007 : rapport de la commission
4. Comptes communaux 2007 : rapport de la commission
5. Préavis n° 1/2008 : Règlement communal sur la gestion des déchets
6. Préavis n° 2/2008 : Achat d'un véhicule multi usages
7. Préavis n° 3/2008 : Vente groupée des 11 téléseaux de la région de Grandson
8. Préavis n° 4/2008 : Modification des statuts de l'ACRG
9. Préavis n° 5/2008 : Demande de crédit pour l'adhésion au pôle de déshydratation de la Région des côtes de Chalamond (ARCC) à Ependes pour les Boues d'épuration
10. Nomination du bureau
11. Nomination(s) complémentaire(s) à la Commission des finances
12. Nomination(s) complémentaire(s) à la Commission de gestion
13. Motions, interpellations, questions

La Présidente ouvre l'assemblée à 20h00 en la saluant. Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Communications du bureau

La Présidente lit la réponse reçue de la Confédération suite à la résolution prise par les conseillers relative à l'AGCS.

Ordre du jour

La Présidente souligne qu'aux points 11 et 12, le mot « complémentaires » est à rayer de l'ordre du jour.

Après cette précision, les conseillers acceptent l'ordre du jour qui sera donc suivi.

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Jean-Michel Jaquier, syndic, révèle :

- qu'il y a un projet à l'étude pour chauffer les bâtiments de la Cour au bois.

M. Philippe Corthésy rappelle :

- que les travaux en sous-sol du quartier du chemin des Sources sont terminés. Ceux en surface vont s'exécuter prochainement.

M. Frédéric Piguet souligne :

- l'entretien du chemin de Champ Crétin avec la création de renvois d'eau.
- que les travaux prévus au bord de l'étang n'ont pas encore été exécutés à cause du mauvais temps (il s'agit de sauver la roselière, de recreuser le lit du ruisseau pour dégager les chambres à gravier ainsi que d'arbres à couper sur le lit du ruisseau).
- qu'un hangar à plaquettes pour le chauffage collectif, propriété du triage forestier, donc qui concerne toutes les communes, est en construction aux Maladeires, sur la commune de Champagne.
- qu'aux Vuillerens, il est urgent d'entretenir et de couper dans les plantations créées suite aux ouragans de 1980. Il s'agit de vendre du bois de feu pour couvrir les frais.
- qu'il y a encore 25 stères de bois de feu à vendre.
- qu'une mise à l'enquête sera exécutée prochainement pour une zone de protection autour de la source de l'étang.
- qu'une sortie communale est agendée au 23 août. Elle comprendra la visite de la STEP, ainsi que de la forêt littorale.

M. Yves Rüchti parle :

- de l'accès libre (signalisation enlevée) depuis la cave pour le transport des déchets chez Cand Landi.
- La Municipalité prévoit de clôturer la déchetterie du Moulin et de l'ouvrir deux soirs par semaine.
- de nouveaux points d'arrêts demandés par le nouveau camion de ramassage de déchets ménagers.
- du souhait de relancer une concertation sur une déchetterie régionale centralisée à Cand-Landi.
- que la route du vignoble sera remise en état cet été.
- Que le projet de construction des immeubles de la « Croix des Terreaux » obligera à compléter et à améliorer les équipements.
- les numéros des bâtiments ne sont pas encore mis en place, une nouvelle ordonnance obligera sans doute le conseil à revoir certains noms de rues.
- de nombreuses enquêtes qui ont été déposées.
- de quelques points qui restent encore à régler (la parcelle de l'ancienne laiterie, la modification d'affectation de Flusel, etc.)

3. Gestion 2007 : rapport de la commission

M. Gérard Baudraz lit le rapport de la commission de gestion. La Présidente avertit que chaque observation faite par la commission sera étudiée selon les chapitres du rapport de la Municipalité.

Forêts :

Observation : la commission, consciente des données extérieures non prévisibles, demande à la Municipalité de poursuivre ses efforts de rationalisation.

M. Frédéric Piguet réplique qu'il est difficile de résorber le déficit, malgré la vente de bois de feu.

M. Jean-Michel Jaquier précise que la cabane de M. Fontana a été démontée, mais pas vendue.

Après discussions, la réponse de la Municipalité est acceptée par l'assemblée.

Travaux :

Observation : Nous souhaitons néanmoins que les allées de gravier soient mieux désherbées.

M. Jean-Michel Jaquier dit que l'employé communal a au moins travaillé pendant une semaine dans le cimetière et que ce n'est guère possible de faire plus.

La réponse de la Municipalité est acceptée par l'assemblée.

Observation : la Commission demande de mettre en place des horaires d'ouverture qui arrangent le plus possible les villageois (comme p.ex. en ouvrant au moins 1 heure le samedi) afin de les encourager à mieux trier leurs déchets.

Après discussions sur l'ouverture possible ou impossible de la déchetterie le samedi, la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité par l'assemblée.

Observation : la Commission souhaite que le mur de pierres sèches qui borde le chemin réparé à l'est de la Cave soit remis sur pied sans discontinuité, au besoin avec un coup de pouce de la Commune.

M. Yves Rüchti se rallie à l'idée de la Commission, tout en soulignant que ce mur de pierres sèches est une propriété privée. Il interviendra auprès du propriétaire.

La parole n'étant plus demandée, la réponse de la Municipalité est considérée comme admise.

Observation : certains arbres sur terrain privé ont tendance à bousculer les murs de pierre qui soutiennent la rue à ces endroits, car les troncs sont trop proches de la limite de propriété. La Commission est d'avis que cette évolution est à contrôler.

M. Yves Rüchti répond qu'il est attentif à ce sujet et qu'il s'occupera de le traiter d'ici la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, la réponse de la Municipalité est considérée comme admise.

Service des eaux :

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande des précisions supplémentaires quand au raccordement à la STEP d'Yverdon.

M. Philippe Corthésy répond que ce n'est pas prévu avant 2018.

Sécurité sociale :

M. Pascal Rais demande pourquoi les charges diminuent.

M. Jean-Michel Jaquier explique que cela est dû au changement de classe de la commune.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2007 :

M. Libero Zuppiroli demande si la zone de Flusel est à bâtir.

M. Yves Rüchti répond que le hameau de Flusel sera préservé et qu'il ne s'accrochera pas à la commune de Champagne, mis à part avec, peut-être, un trottoir !

M. Gérard Baudraz complète en précisant que la partie construite pourrait se densifier, mais ne débordera pas sur d'autres zones.

Les conseillers approuvent la gestion 2007 à l'unanimité.

La Présidente formule quelques remarques quant à la présentation du sujet. Elle demande que le rapport de gestion de la Municipalité soit accompagné d'un préavis contenant un arrêté sur lequel devra se prononcer le Conseil. Elle souhaite que le rapport de la Municipalité et celui de la Commission soient organisés dicastères par dicastères.

4. Comptes communaux 2007 : rapport de la commission

Mme Catherine Rome lit le rapport de la Commission.

M. Jean-Michel Jaquier apporte quelques précisions concernant les différences entre le budget 2007 et les comptes 2007 (des impôts arriérés, des prélèvements pas nécessaires, etc.). La discussion sur les comptes est ouverte.

Finances :

Suite à quelques questions, le Syndic rétorque que la commune ne fait pas d'emprunts, car celle-ci a de l'argent sur des comptes. Il précise que c'est l'état qui gère les impôts, puis les redistribuent ; ainsi que les amortissements extraordinaires ont été décidés en municipalité. Il donne les lieux où sont placés les fonds de réserve.

Mme Sandrine Duvoisin, boursière, apporte quelques éclaircissements sur le sujet.

Domaines et bâtiments :

M. Jean-Michel Jaquier avertit qu'un amortissement supplémentaire a été exécuté sur le Moulin.

Sécurité sociale :

M. Jean-Michel Jaquier avertit que si les charges sociales ont diminué de frs 580'000.- en 2006 à frs 450'000.- en 2007, cela est dû à certains remboursements.

Bilan :

M. Jean-Michel Jaquier souligne que les amortissements diminuent le bilan.

La discussion sur les comptes 2007 en général est ouverte :

M. Raymond Colin souligne une erreur sur le rapport de la commission. Il s'agit d'un excédent de produits, et non de charges comme indiqué, de frs 2'641,50.

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande qu'avec frs 330'000.- de bénéfice, il serait souhaitable que les amortissements ne se fassent pas avant le Conseil.

M. Jean-Michel Jaquier répond que c'est de compétence municipale de le faire. De plus, cela est demandé par la fiduciaire.

Des conseillers se plaignent d'avoir reçu trop tard les comptes (à l'ouverture de la séance). M. Frédéric Piguet répond qu'ils sont à l'enquête publique, pendant un certain laps de temps, au bureau communal.

Avec 8 abstentions, les comptes communaux 2007 sont acceptés à la majorité.

5. Préavis n° 1 /2008 : Règlement communal sur la gestion des déchets

M. Libero Zuppiroli lit le rapport de la commission. Les amendements, observations ou remarques sont traitées dans l'ordre où elles apparaissent dans le rapport.

« La Commission s'est étonnée de l'importance des frais de fonctionnement et de gestion de la commune qui représentent près de la moitié des frais totaux de gestion des déchets. »

M. Yves Rächti répond que les frais sont passés de frs 9'000.- à frs 13'000.-. Ils sont dus aux transports et aux frais de fonctionnement. La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

La Commission propose un amendement : **« Pour éviter l'explosion des taxes dans les années à venir et compte tenu de l'importance des frais de gestion communaux qui, à notre avis, devraient décroître, la Commission propose au Conseil de réduire la marge de manœuvre de la Municipalité en fixant les valeurs maximales à 2,20 CHF par sac de 35 litres, et 70 CHF par habitant taxé. » La Municipalité propose de fixer les valeurs maximales à 2,50 CHF par sac de 35 litres, et 100 CHF par an et par habitant de plus de 16 ans.**

M. Yves Rächti explique que l'explosion des taxes ne pourra pas être évitée. Nous faisons partie de l'association régionale de la STRID qui fixe les prix. Ils sont calculés d'après les frais de gestion de la STRID, le transport des déchets et une contribution sociale dans la calculation du prix du sac.

M. Jean-Frédéric Leuenberger propose une taxe par famille, et non par habitant.

M. Yves Rächti propose de monter l'âge à 18 ans.

Mme Sylvie Rochat demande pourquoi il y a deux taxes, une aux sacs et une par habitant.

M. Yves Rächti explique que la taxe aux sacs couvre l'incinération des ordures et leur ramassage, tandis que la taxe par habitants couvre les frais liés aux autres déchets. Il reconnaît que ce n'est pas un règlement social.

M. Jean-Michel Duvoisin dit qu'il pourrait y avoir des sacs différents (p.ex. pampers).

M. Jean-Frédéric Leuenberger propose de ne pas suivre l'amendement de la commission et propose ainsi un sous-amendement : **« ...les valeurs maximales à 2,50 CHF par sac de 35 litres, et 80 CHF par an et par habitant de plus de 18 ans. »**

Le sous-amendement est accepté à la majorité.

La Commission demande d' : **« ouvrir la possibilité aux personnes économiquement faibles (bas revenus) de déposer un dossier d'exemption qui serait examiné par la Commission de recours. »**

M. Yves Rächti précise que les personnes économiquement faibles créent autant de déchets que les autres.

Cet amendement est refusé à la majorité.

La Commission demande aussi que la phrase « la Commune fournit gratuitement aux familles 50 sacs par an et par habitant de moins de trois ans » devienne **« la Commune fournit gratuitement aux familles ayant des enfants en bas âge, 60 sacs par an et par enfant de moins de trois ans. »**

La Municipalité se rallie à la proposition de la Commission.

La discussion est ouverte sur le préavis municipal n° 1/2008.

M. Libero Zuppiroli précise que la marge de manœuvre sur le règlement n'est plus possible.

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande de voter le règlement article par article. Il demande des explications sur les articles 4, 6 et 7.

M. Pierre Jaquier demande si tout le monde devra avoir un conteneur.

M. Yves Rüchti dit que ce sera obligatoire seulement pour les locatifs de plus de trois appartements.

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté modifié du préavis municipal n° 1/2008 est accepté à la majorité.

6. Préavis n° 2/2008 : Achat d'un véhicule multi usage

Mme Monique Berney lit le rapport de la commission. « **La commission propose à l'assemblée d'accepter le crédit demandé dans le préavis pour l'achat du véhicule ISEKI SXG 22/137 cm** ».

La Municipalité se rallie à la proposition de la commission. Le préavis municipal n° 2/2008 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n°3/2008 : Vente groupée des 11 téléreseaux de la région de Grandson

Mme Aurélie Leuenberger lit le rapport de la commission qui propose de suivre le préavis de la Municipalité.

M. Philippe Corthésy précise que la commune va au devant de gros frais : entre autres, le câble devra être changé. Il recommande aux conseillers d'accepter la vente à EBL, car si la vente est refusée la commune aura de la peine à garder le téléseau.

M. Libero Zuppiroli demande si les travaux occasionneront quelques dérangements.

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande s'il est possible d'avoir un délai de la part d'EBL.

M. Philippe Corthésy dit que c'est l'alimentation du village qui a des problèmes.

M. Gérard Baudraz demande si le nouveau raccordement posera des problèmes pour les privés. Aucun problème pour l'instant, répond M. Philippe Corthésy.

Mme Ingeborg Schwarz-Zuppiroli demande s'il est obligatoire d'en faire partie. M. Philippe Corthésy répond que sinon on ne peut plus avoir la télévision.

M. Daniel Rappo souligne que Cablecom s'en fiche. D'où la nécessité d'un changement, rétorque M. Philippe Corthésy.

La parole n'étant plus demandée, le préavis municipal n° 3/2008 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 4/2008 : Modification des statuts de l'ACRG

Mme Catherine Rome lit le rapport de la commission. Suite à l'adhésion des communes d'Onnens et de Grandson, l'article 26c demande l'augmentation du plafond des emprunts d'investissement à 8'000'000.- qui permettra de financer la future conduite d'eau entre Onnens et Grandson. L'article 15 alinéa a définit les règles de modification des statuts par les conseils communaux ou généraux (majorité des deux tiers).

M. Jean-Michel Jaquier précise que l'on doit approvisionner Grandson.

Les conclusions du préavis municipal n° 3/2008 sont acceptées à l'unanimité.

9. Préavis n° 5/2008 : Demande de crédit pour l'adhésion au pôle de déshydratation de la région des côtes de Chalamont (ARCC) à Ependes pour les boues d'épuration

Mme Catherine Rome lit le rapport de la commission. La nouvelle ordonnance sur les substances a obligé la municipalité à chercher une solution. L'achat et l'installation d'une centrifugeuse s'élève à frs 38'040.-, participation de la commune de Bonvillars.

M. Jean-Michel Jaquier avertit que l'amortissement se fera sur 10 ans et, qu'après, tout le monde ira à Yverdon. Mme Sylvie Rochat demande quels sont les coûts d'exploitation et rappelle qu'en principe chaque entreprise doit éliminer ses propres déchets. M. Jean-Michel Jaquier répond que la CVB est spécialement concernée. M. Xavier Fantoli cite l'exemple de Philip Morris qui a sa propre STEP. M. Philippe Corthésy conclut en rappelant qu'il y aura bientôt une taxe d'épuration et que la CVB est tout à fait consciente du problème.

Le préavis municipal n° 5/2008 est accepté (3 abstentions) à la majorité.

La Présidente remercie les commissions pour la qualité de leur travail et ce, malgré des délais souvent très courts.

10. Nomination du bureau

La nomination du bureau pour 2008-2009 a lieu ce soir.

La Présidente rappelle qu'elle est démissionnaire. Mme Sylvie Rochat est proposée. Sur 27 billets distribués, 25 voix (1 éparse et 1 bulletin blanc) élisent **Sylvie Rochat Présidente du conseil général**. La Présidente la félicite et lui souhaite autant de plaisir dans sa nouvelle tâche qu'elle en a eu elle-même.

Plusieurs propositions sont données pour la nomination de la vice-présidente. Christelle Berney étant candidate, elle est élue par 24 voix à ce poste. La présidente la remercie pour son engagement.

Les scrutateurs en titre se retirent. Mmes Geneviève Bidlingmeyer et Nathalie Rais deviennent scrutatrices. Mmes Monique Berney et Dominique Etter sont nommées scrutatrices suppléantes. La Présidente les remercie pour leur engagement.

La Présidente remercie Mme Christelle Berney et M. François Jaquier, scrutateurs suppléants, pour leur compagnie efficace et souriante.

11. Nomination à la commission de gestion

M. Rémy Duvoisin devient rapporteur, tandis que Mme Christelle Berney et M. Daniel Rappo deviennent membres.

Mme Catherine Rome et M. Pascal Rais sont nommés suppléants.

12.Nomination à la commission des finances

Mme Geneviève Bidlingmeyer devient rapporteur, tandis que M. Edouard Duvoisin et Mme Sarah Piguet deviennent membres.

M. Libero Zuppiroli et M. Raymond Colin sont nommés suppléants.

13.Motions, interpellations, questions

Mme Monique Berney demande si l'on pourrait remettre les tables pour le conseil. M. Jean-Michel Jaquier répond que c'est possible.

M. Edouard Duvoisin demande que la commune étudie la mise à disposition des différents documents sur internet.

M. Daniel Rappo se propose pour étudier le site internet.

Mme Véronique Meusy demande s'il serait possible d'ouvrir plus longuement le bureau communal.

M. Daniel Rappo demande si la déchetterie végétale ne pourrait pas être ouverte aussi l'après-midi. M. Yves Rüchti précise que les horaires sont fixes jusqu'à la fin de l'année, mais qu'il n'est pas exclu de les changer après.

M. Pascal Rais demande des explications sur la commission d'urbanisme. M. Yves Rüchti précise que celle-ci travaille à la demande de la municipalité.

M. Jean-Frédéric Leuenberger demande si l'on connaît la date du prochain conseil. M. Jean-Michel Jaquier répond que non.

M. Gérard Baudraz remercie Mme Claire Javet de sa Présidence au Conseil Général, pour sa « Claire voyance », sa chaleur et sa compétence. Elle est applaudie.

Après le contre-appel, la séance est levée à 23h50.

Bonvillars, le 30 juillet 2008

Claire Javet, Présidente

Véronique Meusy, Secrétaire

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2008

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2008
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal n° 6/2008 : Budget 2009
4. Préavis municipal n° 7/2008 : Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
5. Préavis municipaux relatifs au tourisme :
Préavis municipal n° 8/2008 : Règlement sur la taxe de séjour
Préavis municipal n° 8/2008 bis : Adhésion de la commune de Bonvillars à l'Association des Terroirs de la Région de Grandson
6. Motions, interpellations, questions

La présidente ouvre l'assemblée à 20h00 en la saluant. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. Elle remercie chaleureusement son prédécesseur, Claire Javet, pour son travail et son aide.

Madame Nathalie Ryser, Messieurs Marco Scheibler et Richard Ayala sont assermentés.

Communications du bureau

La Présidente transmet la démission de M. Jean-Claude Guilloud.

Ordre du jour

La modification de l'ordre du jour parvenue aux conseillers permet de traiter le préavis 8 bis avec le préavis 8. Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour « modifié » sera donc suivi.

1. Lecture et adoption du Procès-verbal de la séance du 23 juin 2008

Celui-ci est accepté tel que présenté.

2. Communications de la Municipalité

M. Jean-Michel Jaquier, syndic, annonce :

- que la Municipalité juge suffisante les heures d'ouverture du bureau communal.
- la récolte de raisin de l'année : 5000 kg de gamay à 77,5° et 11'000 kilos de chasselas à 71°

M. Philippe Corthésy :

- avertit que la convention avec la STEP d'Ependes a été signée en octobre. Dès janvier 2009, la livraison des boues se fera tous les deux mois.

M. Frédéric Piguet annonce :

- des soins culturels hors budget pour plus de frs 16'000.-. La neige de Pâques en est la cause.
- la réception d'une subvention de frs 13'000.-
- sa participation à l'assemblée des triages forestiers à Fontaines et signale une augmentation des subventions.
- que les sapins de Noël seront remis aux habitants, qui se seront inscrits, le jeudi 18 décembre.
- que lors de l'assemblée de la RAS, la loi d'accueil des jeunes enfants (LAJE) a provoqué un débat houleux et que la commune n'a pas encore préparé le dossier.

M. Yves Rüchti avertit que :

- le règlement voté sur les déchets est applicable dès le 1^{er} janvier 2009
- les sacs poubelles pourront s'acheter dans les commerces locaux et seront à disposition dès la mi-décembre. Chaque ménage recevra un tout ménage qui signalera les endroits exacts où ils peuvent être achetés.
- la taxe personnelle est fixée à frs 60.- par habitant de plus de 18 ans.
- les sacs gratuits pour les familles avec petits enfants seront disponibles au bureau communal.
- les travaux des routes annoncés sur le dernier budget ne sont pas tous terminés. Ils seront exécutés en 2009.
- le permis de construction a été délivré pour les 17 appartements
- le chemin sur la Vigne et la Croix des Terreaux feront l'objet de crédits complémentaires qui seront portés devant le conseil ultérieurement, ainsi que l'aménagement du chemin de la cave.
- un projet de construction d'une ferme aux Vuillerens est à l'étude.
- le projet de modification d'affectation et d'aménagement routier en Flusel est bloqué, les propriétaires ne l'ayant pas tous accepté.

3. Préavis municipal n° 6/2008 : Budget 2009

Mme Geneviève Bidlingmeyer lit le rapport de la commission des finances. Le conseil s'étant déjà prononcé sur la nécessité de faire apparaître le déficit réel au budget, la commission propose d'amender le budget présenté par l'adjonction de l'art. 2.

La discussion est ouverte :

M. J.-M. Jaquier rappelle qu'il est difficile de faire le budget.

Mme G. Bidlingmeyer souligne que le déficit visuel, pour quelqu'un qui regarde le budget rapidement, est de frs 572.-, alors que le prélèvement de frs 704'428.- sur le fonds de réserve est le déficit réel. La commission demande à ce que ce soit plus clair.

Une discussion suit.

M. J.-F. Leuenberger propose un sous-amendement à l'amendement proposé par la commission à l'article 2 :

Le déficit éventuel sera prélevé si nécessaire du fonds de réserve.

Le conseil accepte l'amendement du rapport de la commission des finances sous amendé, avec 1 opposition et 7 abstentions.

La discussion sur le budget est ouverte :

Administration générale : la discussion n'est pas demandée.

Finances : la discussion n'est pas demandée.

Domaines et bâtiments :

M. J.-F. Leuenberger demande des précisions sur les travaux effectués sur le bâtiment de la poste. Les volets seront-ils en bois ?

M. J.-M. Jaquier répond qu'en tous cas pas du côté de la pluie.

Travaux :

M. J.-F. Leuenberger dit que le préavis n° 7/2008 prévoit une taxe d'entretien des collecteurs et qu'elle ne figure pas dans le budget.

M. P. Corthésy répond qu'elle ne figure pas dans le budget, car elle n'a pas encore été acceptée par les conseillers. Il précise que les travaux devront être exécutés dans les 8 ans qui viennent et coûteront frs 1'800'000.-. Cette taxe servira, si elle est acceptée ce soir, à financer l'emprunt futur du début des travaux.

Instruction publique et cultes :

M. E. Duvoisin demande un renseignement sur le poste 53.351.0

M. J.-M. Jaquier explique que ces 2,9 millions d'augmentation concernent l'enseignement spécialisé.

Police : la discussion n'est pas demandée.

Sécurité sociale : la discussion n'est pas demandée.

Services industriels : la discussion n'est pas demandée.

M. J.-M. Jaquier signale que la facture sociale 2007 a fait l'objet d'un remboursement de frs 271'871.- qui a été comptabilisé en 2008, donc Mme G. Bidlingmeyer dit que ces chiffres sont faux.

M. J.-M. Jaquier répond qu'il s'agit d'un budget et que les chiffres varient : une année c'est dans un sens, et l'année d'après dans l'autre.

La discussion sur les 8 chapitres du budget est close.

Une discussion sur le tableau d'amortissement est demandée :

M. J.-F. Leuenberger résume que le budget s'annonce avec un déficit. Il dit que ce n'est qu'au moment des comptes qu'on décidera comment le couvrir. C'est au conseil général de décider

de ce que l'on fera du bénéfice. Les amortissements se présentent avec les comptes, pas avec le budget.

M. J.-M. Jaquier répond qu'il planifie les amortissements et qu'il y a trop d'argent dans les comptes de réserve.

M. J.-F. Leuenberger rétorque que la municipalité propose, mais que c'est au conseil de décider. Sinon, la Municipalité ne peut pas boucler les comptes. C'est au moment du bénéfice que l'on décide des amortissements. Il conteste la forme.

La Municipalité accepte de se rallier à la proposition de l'arrêté tel que proposé par la commission.

Le conseil accepte, avec 2 abstentions, l'arrêté modifié et sous amendé du préavis municipal n° 6/2008 :

Article premier : Le budget pour l'année 2009 totalise les chiffres suivants :

Dépense de fonctionnement : Fr. 2'122'800.-

Amortissement : Fr. 125'967.-

Fr. 2'248'767.-

Recettes, impôts et taxes : Fr. 882'500.-

Autres recettes : Fr. 661'839.-

Fr. 1'544'339.-

Article 2 : Le déficit éventuel sera prélevé si nécessaire du fonds de réserve.

4. Préavis n° 7/2008 : Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

M. J.-M. Duvoisin lit le rapport de la commission. M. P. Corthésy donne quelques précisions.

La commission propose de réduire le montant de la taxe annuelle d'entretien des canalisations e.u. de frs 1,80 à 1,50/m3.

M. P. Corthésy explique les frs 1,80 demandés permettent de financer un emprunt, en passant à frs 1,50, l'emprunt est diminué. Les frs 1,80 permettraient d'avoir une plus grande marge de manœuvre.

M. J.-F. Leuenberger demande si la mise en vigueur aurait lieu en janvier 2010.

M. P. Corthésy dit que le but est que la taxe passe au conseil. Après cela met encore du temps.

M. J.-M. Jaquier précise que le relevé des compteurs décidera de la date où la taxe entrera en fonction, soit début 2010. Cet amendement est accepté à la majorité.

La taxe fixée à frs 1,50/m3 a été acceptée par 21 conseillers, 6 refus et 6 abstentions.

La commission propose de plafonner la marge d'adaptation des deux taxes (épuration et entretien des canalisations e.u.) à frs 1,80 au lieu de frs 2,00/m3.

M. F. Piguet précise que les frs 2,00 demandés permettent une plus grande marge de manœuvre pour la municipalité et ainsi de repasser moins souvent devant le conseil avec ce sujet.

La limitation de la marge d'adaptation de ces deux taxes est fixée à frs 1,80/m3 au lieu des frs 2,00 suggérés dans le préavis est acceptée par 18 conseillers, 6 refus et 8 abstentions.

La discussion est ouverte sur le règlement :

M. P. Jaquier demande ce qu'il en est des paysans.

M. P. Corthésy répond qu'un sous compteur sera installé.

La discussion n'étant plus demandée, **les conseillers acceptent à la majorité les conclusions du préavis n° 7/2008, modifiées par 3 amendements :**

1/ La taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU de frs 1,50 par m3 d'eau consommé

2/ La Municipalité est autorisée à modifier les taxes annuelles en fonction des résultats d'exploitation, mais au maximum à frs 1,80 par m/3, pour la taxe annuelle des collecteurs aussi bien que pour la taxe annuelle d'épuration.

3/ La mise en vigueur de ces taxes, après l'acceptation de l'Etat, mais au plus tôt au 1^{er} janvier 2010.

5. Préavis municipaux relatifs au tourisme

Préavis n° 8/2008 : Règlement sur la taxe de séjour

Mme M. Viguet lit le rapport de la commission. Celle-ci propose un amendement de l'art. 5 lettre b : « les membres **et proches** de la famille d'une personne domiciliée à **Bonvillars** en séjour chez cette dernière. »

M. E. Duvoisin demande comment est défini un proche.

Mme M. Viguet répond qu'il peut s'agir de famille ou d'amis vivant à l'étranger.

Le préavis municipal ainsi modifié est accepté à la majorité, par 21 conseillers, 5 avis contraires et 6 abstentions.

Préavis n° 8/2008 bis : Adhésion de la commune de Bonvillars à l'Association des Terroirs de la Région de Grandson

Mme M. Viguet lit le rapport de la commission qui se rallie à l'avis de la Municipalité.

M. J.-F. Leuenberger demande si des commerçants du village y sont déjà adhérents.

M. J.-M. Jaquier répond que la CVB et M. Bloesch sont déjà adhérents et qu'il y a peut-être d'autres commerçants du village qui en font partie.

Le Préavis 8/2008 bis est accepté à la majorité par les conseillers.

6. Motions, interpellations, questions

Mlle C. Berney demande si la déviation provisoire des cars postaux par le bas du village risque de devenir définitive.

M. Y. Rüchti répond que la Municipalité est défavorable aux déplacements des bus et, que pour l'instant, la déviation est mise en place seulement pour les cars horaires et pendant les travaux de la maison de Mme Ray.

Mme D. Rotzetter demande pourquoi la remise des sapins ne se ferait pas le samedi matin quand les gens ont congé.

M. F. Piguet répond qu'il ne fallait pas livrer les sapins trop tôt avant Noël.

Mme N. Ryser demande ce qu'il adviendra des familles où le système proposé par LAJE est refusé par les communes.

M. F. Piguet répond que ce n'est pas si simple de prendre une décision. La LAJE est loin de répondre à toutes les questions et ne garantit pas un placement pour tous les enfants concernés. La Municipalité attend de connaître le coût exact.

Mme c. Rome rétorque que si les conseillers refusent cette loi, cela pénalisera les parents et que ce n'est pas respectueux de la population.

M. J.-F. Leuenberger demande à ce que la Municipalité entre en matière de façon à garantir des places à la garderie de Grandson.

M. J.-F. Leuenberger demande ce qu'il en est de la taxe des déchets pour 2009.

M. Y. Rüchti répond que la taxe de frs 60.- ne va pas durer longtemps et qu'il faudra rapidement l'augmenter.

M. F. Piguet répond à la première question de M. Leuenberger en lui disant que la municipalité attend de savoir combien cela coûtera et que si l'on paie, il faudrait que tous les enfants puissent avoir une garantie d'une place.

Mme N. Ryser répond que les enfants sont l'avenir du village et qu'au mois d'août, ils n'auront plus de places.

Mme N. Rais parle d'organisation et d'économie et demande ce qu'il en est de la création du siteinternet.

M. D. Rappo répond qu'il s'occupe du site internet et que les gens intéressés peuvent aller vers lui. Bien sûr, une petite fonction sera prévue pour expédier la documentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire procède au contre-appel.

La Présidente, Sylvie Rochat, remercie la Municipalité et sa secrétaire pour le travail accompli durant cette année.

M. J.-M. Jaquier excuse M. Claude Duvoisin, municipal, de son absence à cette dernière assemblée. Il remercie Mesdames Claire Javet et Sylvie Rochat, toutes deux anciennes et nouvelles Présidentes du conseil général et il invite les conseillers à la collation de fin d'année préparée par Mme M.-C. Colin.

M. P. Corthésy remercie la population de sa participation au Téléthon qui a permis de récolter plus de frs 2500.-.

La séance est levée à 22h00.

Bonvillars, le 8 janvier 2008

Sylvie Rochat, Présidente

Véronique Meusy, Secrétaire